

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°32 du 28 août 2009

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°3

ERRATUM

à l'instruction n° 230600/DRH-MD/SPGRH/FM2 du 20 octobre 2009 relative à l'application du décret n° 2009-545 du 14 mai 2009 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements du personnel militaire.

Du 21 août 2009

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'instruction n° 230600/DRH-MD/SPGRH/FM2 du 20 octobre 2009 relative à l'application du décret n° 2009-545 du 14 mai 2009 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements du personnel militaire.

Du 21 août 2009

Texte modifié :

Instruction n° 230600/DRH-MD/SPGRH/FM2 du 20 octobre 2009 (BOC N°31 du 21 août 2009, texte 7. ; BOEM 530-0.1.1, 530-1.1, 530-2.2.1).

Référence de publication : BOC N°32 du 28 août 2009, texte 3.

EN-TÊTE DU TEXTE - DATE DE SIGNATURE.

Au lieu du :

« 20 octobre 2009 » ;

Lire :

« 10 juillet 2009 ».